

**Aux entreprises du secteur principal de  
la construction du canton du Valais**

Sion, le 20 janvier 2015

Réf. SM'sp ☎027 327 32 25 ✉ [smetrailler@ave-wbv.ch](mailto:smetrailler@ave-wbv.ch)  
M:\AVE\Circulaires\CCT 15\CI215120FO\_Info.docx

## INFORMATION 2015

---

Bien Chers Membres,  
Chères entreprises,

Comme vous avez pu le lire dans la presse, aucun accord portant sur les salaires n'a abouti au niveau suisse pour 2015. En effet, la SSE a interrompu les négociations suite à différents événements qui démontraient, hélas, que l'un des partenaires s'engageait dans une voie unilatérale, en violation flagrante du partenariat social et de ses Institutions.

De même, la SSE, tout comme l'AVE au vu de la situation spécifique du canton, des conditions-cadres qui se détériorent, des positions de ses partenaires lors de votations (forfaits fiscaux, impôt sur les successions..) qui mettent en péril les marchés de construction, ont également renoncé à toute recommandation en la matière.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que le taux de renchérissement sur l'année est négatif et que le secteur principal de la construction a accordé depuis 2003 - en tenant compte de l'indice des prix à la consommation - des augmentations réelles à hauteur de 8.42 %, ce qui correspond à un salaire supplémentaire. Il serait dès lors inopportun de sous-entendre que notre branche est en retard et qu'elle est irrespectueuse vis-à-vis de ses travailleurs.

La CN sera totalement renouvelée cette année. Nous espérons que les discussions seront menées avec diligence et efficacité, et qu'elles concrétiseront le partenariat social dans les faits.

Vous avez reçu à fin 2014 les informations relatives aux assurances sociales. Vous trouverez en annexe les documents techniques incluant notamment le calcul des salaires et les variations économiques, l'aide mémoire, format carte de crédit (documents réservés aux membres) ainsi que le calendrier de l'horaire de travail, déterminant pour les entreprises n'ayant pas déposé leur horaire propre dans les délais auprès du secrétariat de la Commission paritaire.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour le nouveau millésime et un carnet de commandes suffisant pour conserver tant les emplois que des entreprises de proximité sur tout le territoire.

En demeurant bien entendu toujours à votre disposition pour toute question qui pourrait survenir, nous vous prions de croire, Bien Chers Membres, Chères Entreprises, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

**AVE | Association valaisanne des entrepreneurs**

Serge Métrailler  
*Directeur*

*Annexes :*

- *Horaire 2015*
- *Documents techniques et Mémento (pour les membres uniquement)*